



Compte-rendu

Comité Consultatif de la RNR « Tourbière des Saisies – Beaufortain – Val d'Arly »/ Comité de pilotage Natura 2000 « Tourbière et lac des Saisies »

du vendredi 16 juin à 9 heures 30 au SIVOM des Saisies

Personnes présentes: voir liste sur document joint.

Personnes excusées :

Ch. CHAUVIN (CSRPN), P. MOINS (AFB73), B. PASCAULT (CEN73), C. GUILLON et N. BERNARD (DRAAF), N. BURETTE (AERMC) et T. LEGLAND (CBNA)

L'accueil des participants par M. Gioria, Présidente du SIVOM des Saisies, N. Martrenchard, Sous-Préfet d'Albertville et référent pour les réserves naturelles, F. Pannekoucke, Président du comité consultatif et L. Mollier, Président du comité de pilotage Natura 2000, est suivi d'un tour de table.

La suite du compte-rendu retrace les échanges autour de la présentation power point animée par G. Canova (SIVOM des Saisies) et AC. Dick (ONF 73), avec une intervention de S. Levavasseur (DDT73) au point 2.

1 – Préambule

J Semelet : présentation d'Agnès André, nouvelle référente technique qui va prendre sa suite pour le suivi de la RNR. Mme André est basée à Chambéry.

Invitation aux comités consultatifs et de pilotage

Depuis 2016 les Accompagnateurs En Montagnes (AEM) sont invités au comité (représentant : C. Tonin), cette année 2017 EDF a également été convié (représentante : A-L. Bouvier).

Pour le moment la situation n'est pas officialisée dans l'arrêté de composition RNR, ok pour Natura 2000 => nécessité de toilettage de ce ou ces arrêtés notamment en prenant aussi en compte les éventuelles modifications de noms de collectivités et les nouveaux entrants (EDF, AEM)..

C Detraz : les responsables APN à Arlysère devraient être officiellement invités au comité :

J Semelet : l'invitation est envoyée à Arlysère, si un service précis est ciblé il faudrait alors donner à la Région les contacts directs des personnes référentes à inclure dans la liste de diffusion.

L Mollier : la compétence Gemapi (tourbières) revient maintenant à Arlysère, il serait important de faire le lien avec la RNR en invitant la personne référente Gemapi.

2 – Actualités Natura 2000

Voir présentation jointe

J. Lalo : quelles sont les conséquences des différents changements pour le site ?

S. Levavasseur : essentiellement la nouvelle méthode de répartition des crédits d'animation entre les sites d'après une grille multi-critères, et la possibilité de solliciter de nouveau des contrats Natura 2000, après 3 ans d'attente.

3 - Eléments marquants 2016 (RNR/Natura 2000) et bilan financier

Voir présentation jointe

Le code couleur indique les sources de financements utilisées.

Projet de parking sentier des Arpelières

Bien penser à prévoir un endroit de demi-tour pour cars.

C. Villard : est-il prévu de restaurer le sentier de liaison entre le parking du col et le sentier des Arpelières ? Cela pourrait aussi diminuer la pression des véhicules sur l'entrée des Arpelières.

G. Canova : ce serait une très bonne chose, car les visiteurs pourraient partir directement à pied depuis la maison des tourbières, mais ce sentier est hors RNR donc ne peut pas être rénové sur des crédits réserve.

Site internet

Les acteurs socio-économiques sont mis à contribution pour aider au référencement du site RNR, en fournissant sur leur propre site le lien vers le site RNR.

Rappel de l'adresse : www.reserve-regionale-tourbiere-des-saisies.com

La fréquentation du site internet n'est pas encore évaluée.

Enquête de fréquentation des sentiers

Elle a été réalisée avec l'appui important d'un stagiaire (à mentionner dans les moyens humains).

Commissionnement : Guillaume a reçu son commissionnement RNR.

4 – Programme d'actions 2017 (RNR/Natura 2000) et financements

Voir présentation jointe

Sentier des Arpelières

Des difficultés pour boucler le plan de financement, le début des travaux est décalé d'1 an, à l'automne 2018.

Partenariat avec les AEM

G. Canova : une formation avifaune est proposée le 29 juin 2017 aux accompagnateurs labellisés.

M Gioria : pour l'hiver qu'apporte la labellisation aux accompagnateurs ?

G. Canova : la circulation n'est pas possible en raquettes dans la RNR mais l'accès à plus d'informations permet d'enrichir les visites réalisées autour du site. G. Canova peut être sollicité par les AEM pour intervenir au cours de leurs sorties. Des outils pédagogiques sont également mis à disposition et l'exposition transportable pourra être empruntée.

Financements

J. Semelet : l'évolution de la politique de l'Agence de l'eau fait qu'aujourd'hui elle peut financer des projets liés à la biodiversité, pour le moment via un appel à projets Biodiversité lancé en 2016.

F. Pannekoucke : la Région peut soutenir la candidature du site déposée auprès de l'AERMC pour l'appel à projet de mai 2017.

5 – Points d'actualité et questions diverses

Voir présentation jointe

Manifestations sportives

B. Clément : la demande de modification de tracé pour l'Etoile des Saisies en avril 2017 portait sur une portion de piste présente sur les anciens plans Natura 2000. La voilure globale de l'emprise des pistes a déjà été réduite. A-C. Dick : après vérification cette portion n'est pas visible ni sur le plan de la réglementation RNR, ni sur le plan des pistes du Docob de 2010. Dans le cas présent la dérogation demandée portait sur une zone très riche en espèces végétales protégées et sensibles et traversait une place de chant de tétras, ce qui était problématique du point de vue des règlements RNR et APPB.

B. Clément : pour les courses récurrentes comme l'Etoile des Saisies l'anticipation pour une demande pluriannuelle ne pose pas de problème. Mais pour certaines courses les organisateurs se « rabattent » parfois sur le domaine des Saisies en dernière minute à cause des problèmes d'enneigement. Les délais peuvent alors être très serrés.

J. Semelet : on peut imaginer qu'une demande pour autorisation pluri-annuelle puisse être faite pour ces cas de figure, sous réserve que les critères de course ne supposent pas de dérogation au règlement (sur le tracé notamment)

F. Pannekoucke : il y a visiblement de part et d'autre le souhait de trouver des solutions. La possibilité d'autorisation pluriannuelle, pour des manifestations standard qui respectent le règlement, sera étudiée.

S. Levavasseur : confirme que l'évaluation d'incidence Natura 2000 n'est nécessaire que dans des cas peu rencontrés, le cas le plus susceptible de se présenter étant une manifestation à but lucratif regroupant plus de 1500 personnes (participants + organisateurs). Pour l'APPB une autorisation est nécessaire en cas d'utilisation de circuits temporaires pour une manifestation.

N. Berger : il existe un outil de labellisation à disposition des organisateurs de manifestations de sports de nature = Label « manifestations sportives de nature et développement durable ». La DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) et le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif) de Savoie soutiennent les organisateurs en leur proposant des outils et appui technique, notamment un pack « éco-événement », contenant des fiches pratiques, des supports de communication, des supports de tri, des annuaires de contacts utiles, etc. Ce label est basé sur le volontariat. Il peut répondre à certaines problématiques qui ont été discutées ici, en améliorant les pratiques, en limitant les incidences des manifestations et en valorisant les événements éco-responsables. Il pourrait s'adapter à des événements pluri-annuels.

B. Clément : l'information sur ce label a bien circulé mais nous n'avons pas encore eu le temps de nous approprier la démarche.

Des plaquettes présentant le label ont été distribuées lors de la réunion.

Travaux

Les travaux RTE sur le pylône 20 situé en RNR ont été autorisés par le Conseil Régional et auront lieu en août-septembre 2017. Les travaux sur le pylône 23, situé hors RNR, auront lieu en même temps, avec un évitement complet de l'espèce protégée régionale *Carex pauciflora*. Un suivi environnemental de chantier est prévu pour ces 2 pylônes ainsi qu'un suivi écologique sur 5 ans après travaux sur le pylône 23.

Un retour d'information est fourni à propos de l'épisode de pollution du Nant Rouge suite aux travaux d'ERDF/ENEDIS (cf présentation).

Prospections naturalistes

Les prospections réalisées bénévolement cette année sont un inventaire Araignées par André Miquet et des prospections sur les Bryophytes (mousses), accompagnées par le CBNA, par Leica Chavoutier. Le malacologue (spécialiste des mollusques) Alain Thomas souhaite également prospecter ultérieurement (en attente de demande formelle).

S. Levasseur : il faudra bien prévoir dans l'accord avec les naturalistes qui réalisent des prospections hors plan de gestion que si leur intervention bénéficie d'un financement public, leurs données soient versées à l'INPN (obligation réglementaire dans les espaces protégés).

Questions diverses

J. Lalo : signale qu'il a constaté la présence de sciure dans la sortie de la conduite à proximité des cibles du pas de tir. Cela pourrait être lié à la présence du tas de sciure et d'un lessivage en cas d'orage de petites quantités de sciure.

M. Gioria : M. Frison-Roche a été averti et la Régie devait intervenir cette semaine pour résoudre ce problème.

J. Lalo : y a-t-il eu une nouvelle épidémie sur les amphibiens ?

A-C. Dick : après l'année de mortalité massive, aucune mortalité constatée dans les 2 ans suivants. Puis de nouveau cette année des cas suspects ont été relevés mais pas à ce jour dans la RNR ou à proximité. Le virus (ranavirose) est encore très mal connu (fonctionnement cyclique ?).

F. Pannekoucke, A-C. Dick au nom de l'équipe RNR et J. Lalo remercient Julien Semelet pour son travail sur la création puis sur le suivi de la réserve.

Les deux co-présidents et A-C. Dick remercient l'ensemble des participants et G. Canova invite les participants à poursuivre les échanges autour d'un pot convivial à la maison des tourbières, offert par le SIVOM des Saisies.

ACD, à Chambéry le 26/06/17.